



Pêche au bar. Trois prises par jour pour les plaisanciers ?



Après avoir interdit la pêche au bar pour les pélagiques, la Commission européenne planche sur un projet concernant les **pêcheurs plaisanciers**. Elle envisage de limiter les prises à trois bars par jour et par **pêcheur plaisancier**. « Une mesure inappropriée, stupide et dangereuse », estime la **Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France** qui prône pour une généralisation de la taille minimale à 42 cm et une interdiction de **pêche** lors de la période de reproduction. Elle propose également « la mise en place d'un quota mensuel plus adapté ». Afin d'exposer ses griefs, la Fédération demande à être reçue par les autorités françaises et européennes.